

**Avis n° 2010/01-15 relatif à l'habilitation de  
l'École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien  
(ESIROI)  
de l'Université de La Réunion  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

F : changement de statuts (fusion, réorganisation, délocalisation)

- Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2009, publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 10 décembre 2009

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis**

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2009 créant l'**École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI)**.

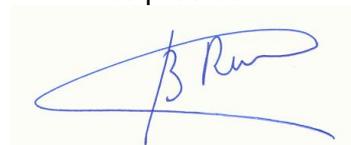
Les intitulés des diplômes visés par l'avis donné par la Commission lors de la séance du 7 juillet 2009, deviennent les suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien de l'Université de La Réunion, spécialité Agroalimentaire, en formation initiale sous statut d'étudiant (habilitation renouvelée pour 6 ans à partir de la rentrée 2009)*
- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien de l'Université de La Réunion, spécialité Informatique et télécommunications, en formation initiale sous statut d'étudiant (habilitation renouvelée pour 3 ans à partir de la rentrée 2009).*
- *Ingénieur diplômé l'École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien de l'Université de La Réunion, spécialité Construction et environnement, en formation initiale sous statut d'étudiant (habilitation pour 2 ans à partir de la rentrée 2010)*

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 janvier 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2010

Le président



Bernard REMAUD